

# Index Égalité F/H

## Objectifs de progression



**Pour l'indicateur écart de rémunération :** L'entreprise s'engage à maintenir l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes à l'embauche et tout au long du parcours professionnel dans l'entreprise.

**Pour l'indicateur écart d'augmentation :** L'entreprise s'engage à maintenir un équilibre sur les augmentations individuelles d'ici 2028.

**Pour l'indicateur des 10 plus hautes rémunérations :** L'entreprise s'engage à favoriser un équilibre Femmes Hommes parmi les rémunérations les plus hautes d'ici 2028.